



31/08/2015



0000102088

Paris, le

27 AOUT 2015

**LA GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE**

V/Réf. : N° 92790/9883/MCL

Madame la Contrôleure générale,

Par correspondance du 3 juin 2015, vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la visite de contrôle de la maison d'arrêt de Rodez qui s'est déroulée du 13 au 16 janvier 2014.

Vous relevez un certain nombre de points qui devraient, selon vous, être améliorés et pour lesquels mes observations sont souhaitées.

I - Vous estimez d'abord que cet établissement présente différents inconvénients liés à des défauts de conception.

Je peux vous indiquer que les inconvénients mentionnés dans le point I/d/II de votre note de synthèse ne semblent pas gêner véritablement le bon fonctionnement de cet établissement pour lequel vous relevez d'ailleurs de nombreux aspects positifs. Seule la douche installée dans le sas du quartier disciplinaire a été déplacée dans la cellule.

Vous indiquez que des unités de vie familiale (UVF) devraient être systématiquement prévues lors de la construction de tout nouvel établissement.

Un espace a été réservé à cette fin à la construction de la maison d'arrêt de Rodez. Des UVF seront aménagées à la fin de l'année 2015. Un programme ambitieux de construction d'UVF est par ailleurs en cours sur le territoire.

Vous regrettez que l'augmentation des effectifs de la population pénale résultant de l'ouverture de cette nouvelle maison d'arrêt n'ait pas été accompagnée par la désignation d'un ou de deux juges de l'application des peines (JAP) à titre permanent.

Si lors de votre visite, le poste était effectivement occupé par un juge placé, en attente d'une sortie d'école, un JAP a été nommé depuis à temps plein sur la juridiction.

Vous trouvez regrettable la perspective de l'adjonction de lits supplémentaires dans les cellules.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

Vingt lits supplémentaires ont été ajoutés au mois de juillet 2014, afin de pallier la surpopulation de certains établissements du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Toulouse, mais aussi pour répondre à une demande de certaines personnes détenues « fragiles » d'être « doublées », ou du médecin de l'unité sanitaire signalant notamment les risques suicidaires rendant nécessaire la présence en cellule d'un codétenu. Ces vingt lits sont toujours installés.

II – Vous relevez ensuite des éléments incontestablement positifs, mais estimez que certains d'entre eux pourraient encore être améliorés.

Vous regrettez que la remise des clefs des coffres, installés dans les cellules doubles, ne soit pas systématiquement proposée aux personnes détenues.

Depuis votre visite, ces clefs sont systématiquement remises aux personnes détenues hébergées dans ces cellules.

Vous relevez que les fouilles par palpation effectuées sur les personnes détenues en sortie des parloirs ne devraient pas l'être devant la cabine, alors que les familles n'en sont pas sorties.

Je partage votre point de vue et des consignes ont été données aux agents en poste dans ce secteur afin que le contrôle à la sortie des parloirs ne soit pas réalisé devant les cabines pour éviter aux familles d'assister à ce geste professionnel.

Au-delà de la présence d'un point d'accès au droit, vous souhaitez que l'assistance juridique des avocats du barreau de Rodez aux personnes détenues, pour des affaires sans lien avec le dossier pénal pour lequel elles sont incarcérées, soit développée.

Ce point effectivement important a été abordé lors du dernier conseil départemental de l'accès au droit et des pourparlers sont en cours avec le bâtonnier du barreau de Rodez.

III – Vous dénoncez enfin des situations qui, selon vous, nécessiteraient des améliorations.

Vous indiquez que la surveillance des cours de promenade n'est pas satisfaisante.

L'installation de deux caméras pilotées avec zoom et écouteurs dans les cours de promenade, afin d'en améliorer la surveillance, a été proposée par l'établissement au programme régional d'équipement. Le montant de cette opération a été estimé à 4 000 euros. Elle sera réalisée d'ici la fin de l'année 2015.

Vous souhaitez que l'administration pénitentiaire examine la situation des établissements à gestion déléguée au regard de l'accès des personnes détenues à des produits à prix réduits, lors du renouvellement du marché de sous-traitance de la cantine.

C'est effectivement prévu puisque le prochain marché de gestion déléguée dont la procédure est actuellement en cours prévoit que le titulaire ne peut proposer de prix supérieurs aux prix d'achats constatés dans les deux hypermarchés de référence de la Direction Interrégionale. Les prix des produits cantine dans les établissements à gestion publique sont parallèlement en

cours de réajustement afin de s'aligner également sur les prix d'achats. Le différentiel de prix qui existe actuellement sur certains produits a donc vocation à être réduit.

Vous soulignez que le règlement intérieur devrait être mis à jour et à la disposition de la population pénale dans différents secteurs de l'établissement.

Le règlement intérieur a été révisé en 2014 puis 2015, et est désormais disponible dans chaque étage de la détention et dans les deux bibliothèques.

Vous trouvez regrettable que des boîtes aux lettres n'aient pas été installées dans cet établissement, exception faite de celles dédiées à l'unité sanitaire.

Une telle installation s'avère ici inutile. Le courrier est ramassé tous les soirs à l'occasion de la distribution du repas, permettant ainsi de s'assurer que toutes les personnes détenues ont la possibilité de remettre leurs courriers, y compris les personnes détenues qui ne sortent jamais de leur cellule. La direction de l'administration pénitentiaire m'informe qu'il existe d'ailleurs une boîte aux lettres à l'UCSA et que celle-ci est peu utilisée. Quant à la confidentialité de la correspondance, la transmission sous pli fermé est possible et encouragée.

Vous jugez nécessaire l'intervention d'un aumônier musulman.

La mosquée de Rodez a été sollicitée pour proposer un iman à l'établissement. A ce jour aucun candidat ne s'est manifesté. Comme vous le savez, dans le cadre du plan de lutte anti-terroriste, soixante aumôniers supplémentaires vont être recrutés d'ici l'année prochaine et des démarches actives sont menées en ce sens. Je fais le vœu qu'elles aboutissent rapidement pour la maison d'arrêt de Rodez.

Vous estimez le temps de présence du dentiste trop restreint.

Un dentiste a été recruté par l'hôpital de Rodez mais son emploi du temps ne lui permet malheureusement pas d'augmenter ses vacations sur la structure. Ce point sera évoqué lors de la prochaine commission de coordination avec le centre hospitalier de Rodez.

Vous relevez un usage cumulatif systématique des menottes et des entraves lors des extractions médicales ainsi que la présence d'un surveillant et le maintien des moyens de contraintes lors de l'examen médical.

Le port des entraves, mentionné sur l'imprimé d'extraction médicale a été supprimé à la suite de votre audit. De surcroît, celles-ci n'étaient pas, de fait, systématiquement utilisées, et les moyens de contrainte sont adaptés en fonction du profil de la personne détenue. Il en est de même du niveau de surveillance lors du déroulement de l'examen médical. Les règles sur ce point vont être rapidement rappelées à l'ensemble des établissements.

Vous soulignez que la rémunération des personnes détenues ne respecte pas les dispositions de l'article D. 432-1 du code de procédure pénale.

La mise en place de la rémunération à l'heure devrait être effective au cours de l'année 2016, à l'occasion du nouveau marché de gestion déléguée, et après des expérimentations qui se sont déroulées pendant toute l'année 2015.

Vous vous interrogez sur le travail de production en atelier qui n'avait pas encore débuté lors de la visite des contrôleurs.

L'atelier a connu un développement régulier de son activité sur les six premiers mois de l'année 2015, occupant régulièrement entre 10 et 15 personnes détenues. La société Sodexo ayant fait en sorte d'optimiser le travail à l'atelier.

Vous soulignez que le fonctionnement du quartier de semi-liberté n'est pas satisfaisant pour les personnes détenues qui ne bénéficient pas d'une permission de sortir en fin de semaine. Actuellement quatre personnes occupent ce quartier qui compte dix places. Des livres ont été déposés et le président de l'association des détenus a été sollicité pour l'achat de divers jeux de société. SAGI avait également été sollicité pour l'installation d'une cabine téléphonique mais la société a indiqué que le nombre de détenus était largement insuffisant.

Vous jugez regrettable que les mesures de semi-liberté soient peu utilisées.

Ces mesures relèvent de l'autorité judiciaire.

Actuellement l'établissement compte sept personnes détenues semi-libres. La prise de fonction d'une nouvelle JAP au mois de septembre 2014 a permis de revoir la politique d'exécution des peines dans l'Aveyron, notamment en proposant plus de semi-liberté. Dans le cadre de la liberté sous contrainte, de nouvelles décisions de semi-liberté ont été décidées venant ainsi augmenter la fréquentation du quartier de semi-liberté de la maison d'arrêt de Rodez.

Vous déplorez que les locaux dédiés aux activités d'enseignement et socioculturelles soient très bruyants et mal isolés de la cuisine, et précisez que les conventions conclues avec les collectivités territoriales pour l'activité lecture devraient être mises à jour afin de réactualiser le fonds d'ouvrage des bibliothèques et permettre l'intervention d'un bibliothécaire professionnel.

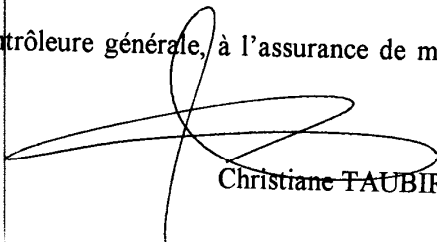
Dans le cadre de la garantie de parfait achèvement, des mesures correctives sont en cours afin de régler les désordres constatés, notamment les nuisances sonores à l'école résultant d'une mauvaise isolation des locaux techniques des cuisines.

Au sujet du fond d'ouvrages de la bibliothèque, les conventions avec la bibliothèque départementale de prêt et la ville de Rodez nous assurent un renouvellement régulier des livres tous les deux mois.

Vous indiquez enfin que les engagements de service entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de l'Aveyron et la direction de l'établissement devraient être rapidement actualisés. Ils l'ont été en 2014.

Les engagements de services, rédigés et signés en 2014, sont récents.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.


Christiane TAUBIRA